



**En 2014**, nous avons effectué des actions auprès des élus nationaux avant la gestation, puis le vote du budget 2015. Nous devons vérifier la rédaction (qui a été faite sans nous) du nouveau code des Pensions Militaires et d'Invalidités. Une version est actuellement soumise à un groupe d'ACVG dont l'UFAC.

La presse parle de trouver 50 milliards d'économies..... Les ACVG savent qu'ils devront participer en tant que retraités, contribuables, grands-parents et consommateurs. **Si nous acceptons d'être ponctionnés au même titre que les autres contribuables, nous refusons de l'être au titre d'ACVG car nous avons déjà payé: C'est la Nation qui a une dette envers nous....** Mais la leçon de 2013 (rabetage de la rente mutualiste) doit porter : c'est seulement si nous restons unis que le droit à réparation pourra être maintenu.

**Le droit à réparation** semble prévaloir encore pour 2015. C'est du moins ce qu'a affirmé notre secrétaire d'état Monsieur Kader ARIF. Nous sommes méfiants car les navettes ne sont pas finies, l'Europe peut intervenir, de nouvelles économies être imposées. Chaque budget est différent, une loi en chasse une autre et on tremblera encore chaque année à chaque budget.

Ainsi Le rabetage de la Retraite Mutualiste n'avait en 2013 duré que 3 mois, mais il a laissé des séquelles. Il est possible que le revirement total et soudain aboutissant à l'abrogation du décret rabet ne soit du qu'en partie au respect du droit à réparation: Des raisons techniques ont pu intervenir. Plusieurs sources affirment qu'en 2013 un apère marchandage (on parle de Bercy d'un côté et de certaines mutuelles de l'autre) se serait déroulé aboutissant au maintien provisoire de la demi-part en échange de l'acceptation du coup de rabet.